

**Rue des Floralies – Rue scolaire - Réunion d'habitants (visio conférence) du 15/12/2021**  
**Compte-rendu**

**Thème** : Mobilité locale – Présentation du projet de rue scolaire – lacement de la phase de test.

**Intervenants** :

M. Gregory Matgen, Echevin de la mobilité ;  
Mme Vandembroucke et Mme Tonon du service Mobilité.

**Assistance** : 14 participants

---

Début de la réunion à 19h00.

Mme Tonon du service Développement durable – Planification et Perspectives, division Planification stratégique, présente le projet de rue scolaire : la situation chaotique actuelle, les parts modales, les aspects pratiques à savoir la localisation de la barrière au niveau de l'entrée de la rue Vervloesem, les horaires de fermeture proposés, la collaboration avec les volontaires, la présence des gardiens de la paix et de la Police la première semaine de la phase de test qui aura lieu du 17/01/2022 au 08/04/2022. Des flyers de rappel seront distribués la semaine de la rentrée.

Une habitante de la rue souligne que les parents impolis se garent devant son garage le matin. Elle estime que les horaires de fermeture proposés sont trop limités et souhaite élargir cette plage de 15 minutes le matin et le soir afin d'éviter que les retardataires n'entrent dans la rue.

Il est signalé que la rue est déjà pleine de voitures à 15h et ce jusque 16h au moins.

Les habitants demandent unanimement le droit à l'accès à leur rue à tout moment : non seulement le droit de la quitter, mais aussi de la ré-intégrer. Monsieur Matgen précise que les services vont étudier les aspects juridiques de l'octroi de dérogations. Mme Tonon rappelle le code de la route d'application dans une rue scolaire : seule la circulation sortante est autorisée. La circulation entrante n'est autorisée que pour les véhicules de secours, sauf dérogation délivrée par le gestionnaire de voirie.

Une habitante réagit et regrette l'interdiction d'accès aux véhicules d'entretien, livreurs, entrepreneurs,... à cause des parents qui font preuve d'incivilité. Elle souligne que la présence des gardiens de la paix (GP) décourage les incivilités. Elle suggère la présence continue des GP à la place du principe de rue scolaire, ce que la commune ne peut assurer en permanence.

Un habitant fait remarquer la présence d'une crèche dans la même rue, et la nécessité pour les parents de venir déposer les enfants en bas âge jusque dans la crèche. La rue scolaire obligera les parents à porter leurs enfants. Monsieur Matgen indique en effet que tout le monde sera logé à la même enseigne dans le cas où la mesure est mise en place.

Il est suggéré de décaler la phase de test, mais cela n'aurait aucun intérêt. La phase de test sera lancée en même temps que le système de dérogations. Différents systèmes de reconnaissance sont possibles : macarons/affichettes sur le pare-brise. Le système de dérogation devra être validé par la Zone de Police (ZP) à même de contrôler les infractions.

Une habitante insiste sur le fait que la présence de nombreux cyclistes immobiles l'empêche même de sortir chez elle. Mme Tonon précise que les véhicules qui circuleront dans la rue scolaire devront rouler au pas et céder le passage aux usagers actifs.

La directrice de l'école évoque la présence du dépose-minute dans l'avenue Paul Hymans : celui-ci est réservé aux bus. L'accès au domaine de l'école par le chemin venant du dépose-minute est fermé pour des raisons sanitaires. Organiser des rangs à pied serait une alternative non négligeable mais l'école devrait dégager du personnel encadrant, ce qui a un coût.

Il est précisé que les parents peuvent accompagner les enfants à pied dans la rue scolaire. Les habitants craignent que les piétons envahissent la rue et que leurs déplacements en voiture soient mal perçus.

Mme Tonon rappelle la possibilité d'organiser un rang scolaire depuis le parking de la piscine du Poséidon (5 minutes à pied – disque bleu pour les non-riverains de 9h à 18h) si la phase test est concluante et que la mesure se pérennise. Les enfants seront pris en charge par des accompagnateurs. La mise en place des rangs scolaires peut être subsidiée par la Région.

Tout le monde s'accorde sur le fait que la situation existante est chaotique et problématique.

A l'issue de la phase de test, les services communaux veilleront à ce que l'enquête de satisfaction soit distribuée à tous les habitants de la rue concernés par la mesure (jusqu'aux habitations situées en amont du potelet, entre les numéros 78 et 80).

Un parent suggère l'instauration d'un dépose-minute au coin de la rue Vervloesem. Les enfants de plus de 7 ans sont capables de rejoindre l'école en toute autonomie. La commune précise que rien n'est à l'ordre du jour à ce niveau. Cette opportunité devra être évaluée durant la phase de test. Il ne faudrait pas reporter le problème dans la rue Vervloesem.

Les parents doivent être informés de l'éventuelle adaptation des plages horaires et du système de dérogations afin de ne pas susciter de conflits supplémentaires.

Il est précisé que les autres services, hors services de secours, (livraisons, garde,...) n'auront pas accès à la rue scolaire durant les heures de fermeture. Une habitante trouve cette mesure très contraignante et regrette de devoir faire de tels compromis pour des parents au comportement irrespectueux.

La commune estime qu'à ce stade la phase de test peut être lancée. La mesure est adaptable en cours de route (horaire).

Il est suggéré d'étendre la plage horaire pour éviter que les parents ne s'engouffrent dans la rue scolaire avant sa fermeture. La sonnerie retentit à 8h45 : l'horaire de fermeture pourrait être étendu 20 minutes avant et 20 minutes après. La directrice n'est pas favorable à cette adaptation pour l'instant -> Il est convenu de maintenir l'horaire proposé par la commune et validé par l'école.

Les habitants sont favorables à la mise en place de rangs piétons depuis le parking du Poséidon. Ils craignent néanmoins un report du problème de stationnement anarchique dans la rue Vervloesem.

Les habitants expriment également la crainte que les volontaires qui seront en première ligne ne reçoivent aucun soutien. Mme Tonon rappelle que la Zone de Police sera présente la première semaine de la phase de test. Ensuite, les gardiens de la paix prendront le relais et veilleront régulièrement au bon déroulement de la fermeture de la rue. C'est un travail de bonne collaboration avant tout. Les volontaires se trouvent au niveau des barrières qui bloquent physiquement l'accès à la rue.

Les services communaux précisent que tout témoignage/observations durant les 3 mois de test peut être transmis via l'adresse mail [developpementstrategique@woluwe1200.be](mailto:developpementstrategique@woluwe1200.be). Les témoignages peuvent exprimer la nécessité de prolonger la présence des GP ou de la ZP, ou faire part d'éventuelles situations conflictuelles.

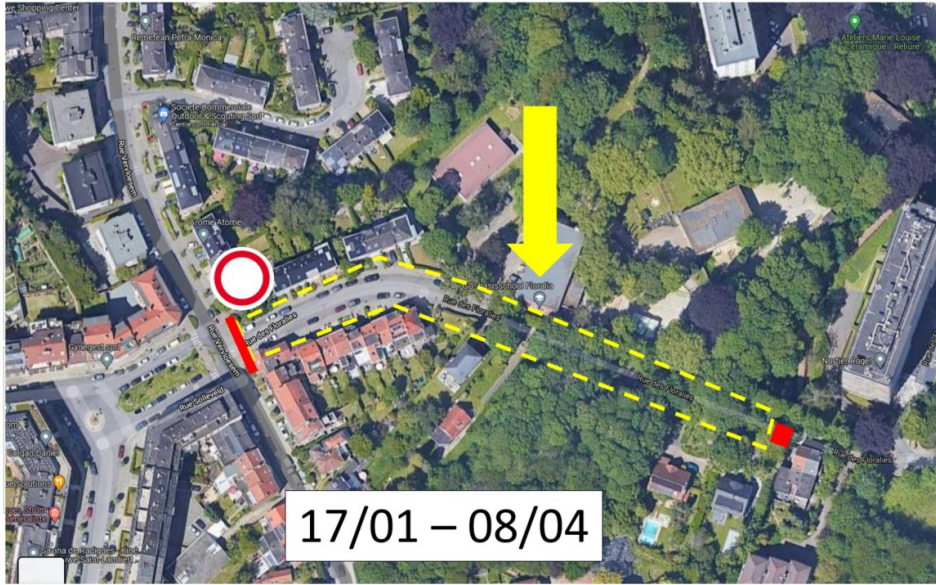
Les services communaux étudient dès à présent la façon de formaliser le système de dérogations.

La directrice de l'école remercie l'assemblée et partage l'espoir de solutionner le problème pour toutes les personnes concernées.

### **Conclusions par M. Matgen :**

La phase de test sera lancée comme prévu le 17/01/2022. Un avis toutes-boîtes invitant les habitants à manifester leur intérêt à disposer d'une dérogation sera transmis aux habitants de la rue avant la fin de l'année.

Fin : 20h30.



17/01 - 08/04

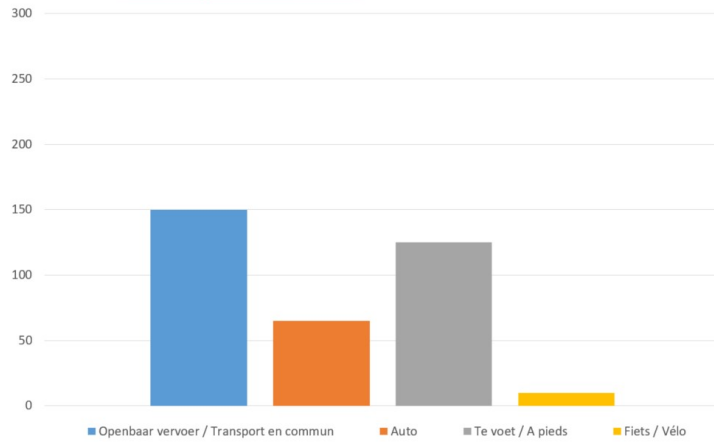
SINT-LAMBRECHTS-WOLUWE  
WOLUWE-SAINT-LAMBERT



SINT-LAMBRECHTS-WOLUWE  
WOLUWE-SAINT-LAMBERT



Gebruikte vervoermiddelen – Moyens de transport utilisés



SINT-LAMBRECHTS-WOLUWE  
WOLUWE-SAINT-LAMBERT



Lundi Maandag	Mardi Dinsdag	Mercredi Woensdag	Jeudi Donderdag	Vendredi Vrijdag
08:30— 09:00	08:30— 09:00	08:30— 09:00	08:30— 09:00	08:30— 09:00
15:05— 15:35	15:05— 15:35	12:05— 12:35	15:05— 15:35	15:05— 15:35

SINT-LAMBRECHTS-WOLUWE  
WOLUWE-SAINT-LAMBERT



Av. des Vaillants 7-1, 1200 Woluwe-Saint-Lambert

aprendendo, Rue Vanvoeseem, 1200 W.

Apporter une destination

Envoyer l'itinéraire vers votre téléphone

- via Av. des Vaillants et Av. Baden Powell 4 min 350 m
- via Av. des Vaillants et Rue Vanvoeseem 5 min 400 m

DETAILED

Tous les itinéraires sont principalement plats



SINT-LAMBRECHTS-WOLUWE  
WOLUWE-SAINT-LAMBERT

